



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 18 heures 30

N°25-07-2024/92 – DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : **34** – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : **0** –

Absents : **3** – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : **9** – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Préalablement à l'élection des vice-présidents, son nombre doit être défini librement par le conseil communautaire.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci et 15 vice-présidents ou

20 dans les métropoles. Ce nombre peut être porté à 30 % dans la limite de 15 vice-présidents ou 20 vice-présidents dans les métropoles par délibération à la majorité des 2 tiers du conseil.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer à SIX (6), le nombre de Vice-Présidents.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-Présidents à 6.

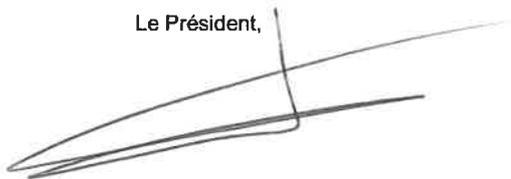
Jérémie CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : **26 JUL. 2024**
Publication/Notification/Affichage le : **30 JUL. 2024**

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 juillet 2024 à 18 heures 30

N°25-07-2024/93 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Jérémie CRABBE, 1^{er} conseiller communautaire, en date du dix-neuf juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée, dans la salle du Conseil municipal de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 34 – Marc AUBRY, Jean-Albert BASSOULET, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Thomas BLONSKY, Guy BOCQUILLON, Daniel BOUYGUES, Nathalie BRUNET, Rudy BUARD, Guillaume CARAYON, Martine CARRE-AVELINE, Thierry COSSE, Catherine CATESSON, Nadine CHAILLOU, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Claude EPINETTE, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Guy CHAMPION, Béatrice LIZIARD, Pascal MELLINGER, Angélique PAILLARD, Marc PETAGNA, Marie POIRIER, Julie RACHEL, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Michel THIBAUT, Alain VILLETTE, délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 3 – Sylvie CHERON, Bertrand DE MONICAULT, Christine MASDOUMIER-GAUVIN,

Pouvoirs : 9 – Jean-Claude CHEVEE à Pierre FERRE, Nicole DELASSAU à Marc AUBRY, Jean-Pierre HUGUET à Thierry COSSE, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Éric GIRONDEAU, Gérard MORAND à Rudy BUARD, Philippe PEILLON à Guillaume GARAYON, Jannick RIBAUT à Josiane SEIGNEUR, Roselyne RICHARD-BRULE à Martine CARRE-AVELINE, Alain VERGNOL à Béatrice LIZIARD,

Secrétaire de séance : Catherine CATESSON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L 5211-10 et L 5211-41-3

Le Président explique que l'élection du 1^{er} Vice-Président suit les mêmes règles que celles prévues pour l'élection du Président de la Communauté de communes telles que définies aux articles L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités

Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

1^{er} vice-président : Éric GIRONDEAU

2^{ième} vice-président : Philippe RUHLMANN

3^{ième} vice-président : Nathalie BRUNET

4^{ième} vice-président : Pascal MELLINGER

5^{ième} vice-président : Jean-Claude CHEVEE

6^{ième} vice-président : Michel THIBAUT

Membre du bureau : Claude EPINETTE

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Jérémy CRABBE,
Président de la Communauté
de Communes du Perche.



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 26 JUL. 2024
Publication/Notification/Affichage le : 30 JUL. 2024

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Le Président,

